



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

MONTAUBAN, le 28 mars 2022

## Communiqué de presse

### Plan Gel 2021: Ouverture du dispositif d'indemnisation complémentaire pour les viticulteurs assurés contre les risques climatiques

La procédure d'indemnisation complémentaire des agriculteurs assurés contre les risques climatiques, et particulièrement affectés par l'épisode de gel d'avril 2021, ouvre le 25 mars sur le site de [FranceAgriMer](https://www.franceagrimer.fr).

A la suite de l'épisode exceptionnel de gel du début du mois d'avril 2021, un dispositif d'indemnisation complémentaire pour les agriculteurs assurés avait été acté et notifié à la Commission européenne à l'été 2021.

Il permet aux entreprises agricoles qui ont perçu une indemnisation au titre de leur contrat d'assurance climatique pour couvrir des pertes de récolte en raisin de cuve, de bénéficier d'une aide ayant vocation à compléter l'indemnisation reçue de leur assurance, sous certaines conditions, et dans le cadre posé par les lignes directrices agricoles et forestières.

Le complément d'indemnisation est équivalent à un rachat allant jusqu'à 2,5 points de capital pour le raisin de cuve.

Les demandes d'aides devront être réalisées sur le portail mis en ligne par FranceAgriMer, qui sera ouvert du 25 mars au 6 mai 2022 à 14h.

L'ensemble des informations relatives à cette aide (procédure de dépôt, calendrier, calcul de l'aide...) sont disponibles en ligne sur le site internet de FranceAgriMer, rubrique aides/aide de crise.

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise>

